



Assemblée générale

Distr. générale
4 février 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 112 et 119 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Corps commun d'inspection

Rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire »*

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, pour examen, ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (JIU/REP/2002/2).

* La soumission de la présente note aux services des conférences a été retardée parce qu'il a fallu réunir les observations de tous les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.



Résumé

Le présent rapport contient les observations du Secrétaire général et celles des membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». Ces observations portent sur les deux parties du rapport : à savoir la première partie relative à l'expérience de l'ONU en matière de budgétisation et de planification axées sur les résultats et la deuxième partie dans laquelle il est proposé de créer de nouveaux instruments et procédures pour permettre au système des Nations Unies d'améliorer l'efficacité de la méthode axée sur les résultats et aux États Membres de mieux suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

L'inspectrice soulève un certain nombre de questions importantes relatives à l'efficacité des instruments de planification et de programmation axées sur les résultats actuellement utilisés. Elle insiste par ailleurs dans la deuxième partie du rapport du Corps commun d'inspection sur le lourd fardeau que les divers cadres d'évaluation de la situation dans un pays donné – documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, bilan commun de pays, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, etc. – imposent aux gouvernements nationaux; elle se demande si les mécanismes en place de collaboration entre les organismes des Nations Unies au niveau national donnent des résultats susceptibles d'être efficacement examinés et évalués par les États Membres; elle souligne que ces mécanismes compliquent l'intégration des activités à l'échelle du système en vue de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire; et elle propose que l'ensemble du système des Nations Unies utilise un rapport unique intitulé « rapport d'examen commun par pays ».

Le rapport du Corps commun d'inspection vient rappeler en temps opportun qu'il est nécessaire de poursuivre l'examen de la méthode axée sur les résultats appliquée au sein du système des Nations Unies et il provoquera sans aucun doute de nouveaux débats à l'échelle du système sur les diverses questions qui y sont traitées. Tout en se félicitant des objectifs qui sous-tendent le rapport, les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) estiment en général que l'étude a de trop vastes ramifications, en particulier dans la deuxième partie, ce qui nuit aux liens qu'elle s'efforce d'établir entre les deux parties et ne permet pas une évaluation globale judicieuse susceptible de déboucher sur un suivi concret du rapport dans son ensemble. Il est donc proposé que, dans un premier temps, les deux parties du rapport soient examinées séparément au niveau intergouvernemental.

I. Introduction

1. Le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » comporte deux parties. La première partie porte sur un examen des efforts que déploie le système des Nations Unies pour appliquer l'approche axée sur les résultats à la planification, la programmation et la budgétisation dans le contexte de la réforme de l'ONU lancée par le Secrétaire général en 1997. On y trouve une analyse détaillée de la notion de résultats que l'ONU a utilisée dans son budget-programme de 2002-2003 et dans son plan à moyen terme pour 2002-2005, assortie d'un certain nombre d'observations sur la définition opérationnelle de la notion de résultats dans le contexte de la Déclaration du Millénaire. La deuxième partie porte sur un examen de la pertinence et des incidences de cette notion lors de l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans ce contexte, on y examine a) les divers processus actuellement utilisés par les organismes des Nations Unies intéressés pour assurer la coordination des politiques, plans et activités de mise en oeuvre au niveau d'un pays donné; b) l'établissement par divers acteurs de différents rapports de suivi et d'évaluation au niveau du pays; et c) l'établissement des multiples rapports au niveau mondial qui font la synthèse des questions pertinentes au niveau du pays, des recommandations politiques y relatives et des activités prévues. Sur cette base, le rapport contient des recommandations concernant de nouveaux instruments communs de suivi des résultats et des progrès accomplis tant au niveau national qu'au niveau mondial.

II. Observations générales

2. Dans ce rapport, l'inspectrice fournit une riche analyse fondée sur sa connaissance approfondie du système des Nations Unies, des organes intergouvernementaux et de l'exécution des projets au niveau national. Elle y encourage la collaboration entre les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes et formule des propositions visant à améliorer les procédures d'évaluation des progrès accomplis dans les domaines économique et social aux niveaux national et mondial. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat et des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) prennent note de l'abondante information et de l'analyse fouillée qui figurent dans le rapport, mais s'ils se félicitent de la teneur de ce dernier, ils n'en jugent pas moins la portée trop large, en particulier dans la deuxième partie, ce qui nuit aux liens que le rapport tente d'établir entre les deux parties et ne permet donc pas une évaluation globale judicieuse susceptible de déboucher sur un suivi concret du rapport dans son ensemble. C'est pourquoi ils proposent que, dans un premier temps, les deux parties du rapport soient examinées séparément au niveau intergouvernemental.

3. Les membres du CCS se sont aussi demandé s'il était approprié que le rapport procède à l'évaluation des politiques et des instruments de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, lorsqu'une telle évaluation relève de la compétence des organes directeurs de ces organismes et de leurs processus d'évaluation.

4. Nonobstant les réserves susmentionnées, les membres du CCS se félicitent de façon générale des analyses et des principales conclusions de la première partie du rapport qui traite de la notion de résultats et de la façon dont les techniques de

planification et de budgétisation axées sur les résultats sont actuellement utilisées, notamment pour établir le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 et le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'approche axée sur les résultats a permis d'introduire un certain nombre d'éléments constructifs dans les travaux de l'ONU. Elle a notamment permis d'aider les directeurs de programme à s'attacher à la réalisation des objectifs de base, de déterminer les meilleurs moyens de parvenir aux résultats visés, de faciliter la conception de programmes efficaces et leur correction à mi-parcours et d'optimiser l'utilisation des ressources.

5. Les membres du CCS notent que la budgétisation axée sur les résultats est une méthode relativement récente faisant appel à un petit nombre de cycles budgétaires et à une nouvelle optique en matière de productivité. Les membres du CCS sont d'accord avec les conclusions du rapport selon lesquelles il est nécessaire d'affiner davantage la méthodologie, de préciser plus clairement les notions en jeu, en particulier dans le contexte des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et d'appliquer les enseignements à mesure que le processus continue d'évoluer. Ils sont aussi convenus de la nécessité d'améliorer les techniques de planification et de budgétisation axées sur les résultats pour faciliter l'intégration des politiques et programmes à l'échelle du système et fournir aux États Membres de meilleurs instruments d'évaluation des résultats. Certes, les organismes des Nations Unies intéressés examinent d'ores et déjà activement nombre des questions soulevées par l'inspectrice au sujet des résultats et de la budgétisation du programme, de la nécessité d'établir des données de base, de l'attribution des résultats et d'autres questions, mais les membres du CCS estiment que la première partie du rapport vient utilement compléter les travaux en cours. Il serait plus approprié d'examiner à l'avenir – une fois acquise une expérience suffisante de l'approche axée sur les résultats – les changements structurels et administratifs résultant du rapport d'examen stratégique à moyen terme et du rapport d'examen commun par pays dont l'adoption est proposée dans le rapport du Corps commun d'inspection.

6. Pour ce qui est de la deuxième partie du rapport, les membres du CCS se félicitent qu'on y ait mis en évidence les difficultés liées à la prolifération des cadres d'évaluation nationale auxquelles se heurtent les pays en développement ainsi que les répercussions négatives de cette prolifération sur l'efficacité de l'intégration d'activités à l'échelle du système et de la formulation de modalités collectives en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. Ils font toutefois remarquer que cette partie, en raison de l'ampleur et de la complexité des questions qui y sont traitées, n'est pas suffisamment ciblée, ce qui compromet son utilité en tant que point de départ d'un examen intergouvernemental concluant des questions posées et des mesures de suivi pratiques. C'est particulièrement le cas pour la principale recommandation qui figure dans cette partie du rapport concernant un cadre unique d'établissement de rapport à l'échelle du système dont le bien-fondé et les mérites par rapport aux arrangements en place ne reposent pas sur une analyse suffisamment étayée.

7. En outre, cette partie du rapport ne précise pas clairement quelles sont parmi les questions soulevées celles dont l'examen, de l'avis de l'inspectrice, relève respectivement du Secrétariat de l'ONU, des processus intergouvernementaux et des gouvernements nationaux. Les membres du CCS sont d'avis que la plupart des thèmes traités dans cette partie du rapport et les recommandations y relatives concernent les politiques gouvernementales nationales et devraient donc être

adressés aux organes délibérants plutôt qu'aux secrétariats des organismes du système des Nations Unies.

III. Observations sur les recommandations

Première partie du rapport du Corps commun d'inspection

Recommandations 1 et 2

1. Il convient de préciser la notion de « résultats ». Une distinction devrait être faite entre les résultats des activités relevant des programmes de l'ONU proprement dites, c'est-à-dire les réalisations dans le contexte du budget-programme, et les résultats aux niveaux national et mondial dans le contexte des grandes conférences des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire.

2. Il convient de suivre l'application à l'ONU des techniques de budgétisation fondées sur les résultats, en vue de les adapter au caractère très particulier de l'Organisation, en tenant compte du fait que les États Membres doivent pouvoir observer le changement. La notion de réalisation devra être définie de façon plus claire et plus précise, en collaboration avec les directeurs de programme puisqu'ils seront en définitive comptables de l'exécution des activités. Il faut créer des conditions propices – gestion souple et dynamique des ressources humaines, systèmes d'information idoines, possibilités de formation offertes au personnel, renforcement de la confiance non seulement au sein du Secrétariat mais encore entre celui-ci et les États Membres, et octroi d'une latitude accrue aux directeurs de programme qui devront en échange rendre des comptes. Une plus grande précision est requise en ce qui concerne les tâches administratives et d'autres activités d'appui (voir par. 77 du rapport).

8. Ces deux recommandations sont acceptées de façon générale. Les membres du CCS reconnaissent en particulier l'utilité de l'analyse de l'efficacité, des points forts et des points faibles de la budgétisation et de la planification axées sur les résultats au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ils constatent toutefois que les termes « résultats » et « réalisations escomptées » ne sont pas interchangeable, contrairement à ce que suggère le rapport. De nouveaux travaux sont nécessaires pour éclaircir cette question. Ils constatent que la notion de résultats recouvre les objectifs, les résultats escomptés, les indicateurs de résultats, les facteurs externes et les critères de production qui sont invariablement utilisés par tous les organismes du système d'une façon ou d'une autre. Ils remarquent donc que le rapport aurait été plus utile s'il avait plus pleinement tenu compte des acquis d'expérience pertinents d'organismes autres que l'Organisation des Nations Unies et ses fonds et programmes dans l'application des techniques fondées sur les résultats et dans l'adaptation desdites techniques à des conditions précises. Il s'agit là d'un domaine où la mise en commun des connaissances en matière de meilleures pratiques est particulièrement utile en elle-même et pour renforcer la cohérence à l'échelle du système.

9. Les membres du CCS sont aussi d'accord avec la conclusion du rapport selon laquelle la création de conditions propices, par le biais notamment d'une formation du personnel et l'adoption de mesures pour susciter l'attention des directeurs de programme est indispensable au succès d'une approche axée sur les résultats. Ils

souhaiteraient toutefois obtenir davantage d'éclaircissements sur l'expression « octroi d'une latitude accrue aux directeurs de programme qui devront en échange rendre des comptes » utilisée par l'inspectrice dans la recommandation 2. Ils conviennent que les indicateurs de résultats proposés devraient rester à l'examen pour être affinés à la lumière des acquis d'expérience.

Deuxième partie du rapport du Corps commun d'inspection

Recommandations 3 à 8

3. À moyen terme, les trop nombreux documents et rapports décrivant la situation d'un pays donné devraient être remplacés, après consultation avec le CCS, par un document unique appelé Rapport commun d'examen par pays, établi conformément aux indications figurant aux paragraphes 125 et 126. Ce document devrait à l'avenir remplacer, dans la mesure du possible, les rapports rédigés par les différentes organisations, et ce, afin de réduire les coûts et d'éviter les doubles emplois. Un débat stratégique par pays devrait avoir lieu tous les cinq ans pour que l'on puisse s'entendre sur la stratégie à suivre (voir par. 128).

4. Au niveau mondial, l'ONU devrait rédiger tous les cinq ans un rapport faisant la synthèse des débats par pays et exposant les meilleures pratiques ainsi que les leçons et les conclusions tirées de l'expérience. Ce rapport d'examen stratégique à moyen terme devrait, dans la mesure du possible, établir une typologie des situations comparables en matière de développement socioéconomique et de pauvreté dans les divers pays, et proposer des stratégies applicables à chaque type de cas (voir le paragraphe 135). Il s'agirait de définir, à moyen terme, une stratégie coordonnée et cohérente, sinon commune, pour le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres acteurs importants, qui aiderait les États Membres à atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

5. Le Rapport d'examen stratégique à moyen terme, ainsi que le rapport statistique général promis par le Secrétaire général dans son plan de campagne, devraient être soumis tous les cinq ans à une réunion de haut niveau du Conseil économique et social. Le but serait de renforcer le consensus et d'assurer la cohérence des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, de donner des directives aux institutions internationales et d'obtenir des annonces de contributions à moyen terme pour l'assistance extérieure. Cela permettrait de mettre en place un cadre stratégique cohérent et coordonné, propre à faciliter la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (voir le paragraphe 136). Le débat devrait déboucher sur un consensus concernant la façon de concilier viablement ajustement et élimination de la pauvreté.

6. L'établissement de ce rapport de synthèse par l'ONU exigera le concours d'un nombre considérable de personnes qualifiées. Les ressources étant actuellement limitées, il faudrait envisager de réduire le nombre ou l'ampleur des documents économiques et sociaux établis par l'ONU qui portent sur les mêmes questions et aboutissent aux mêmes conclusions. Étant donné que les divers rapports décrivant la situation socioéconomique mondiale n'ont pas tous un caractère directif, il y aurait lieu de reconsidérer et de réorganiser leur publication (voir par. 133).

7. Parallèlement aux mesures indiquées ci-dessus, et pour permettre à l'ONU de remplir la tâche qui lui incombe en vertu du paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, un rapport d'examen à moyen terme sur la prévention des conflits devrait être établi par le Secrétariat de l'Organisation tous les cinq ans, sur la base du Rapport d'examen stratégique à moyen terme. Ce document décrirait les liens entre les progrès réalisés dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, de la promotion du développement et de la prévention des conflits. Il devrait être soumis au Conseil de sécurité pour examen et, s'il en est ainsi décidé, être également présenté à l'Assemblée générale (voir par. 138).

8. En ce qui concerne l'avenir du plan à moyen terme, deux options s'offrent aux États Membres :

Option 1 : Si les deux instruments nouveaux proposés dans les recommandations 3 et 4, à savoir le Rapport commun d'examen par pays et le Rapport d'examen stratégique à moyen terme, répondent aux besoins des États Membres en matière d'orientation stratégique à moyen terme, ceux-ci pourraient décider de ne pas établir de plan à moyen terme après celui de la période 2002-2005.

Option 2 : Si l'on décide de conserver le plan à moyen terme, le prochain devrait tenir compte des deux nouveaux instruments recommandés et refléter leurs conclusions applicables aux programmes et activités de l'ONU. Il faudrait s'attacher à intégrer pleinement les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les suggestions du plan de campagne dans le plan à moyen terme actuel et dans les suivants, de façon que les États Membres puissent évaluer l'efficacité et la cohérence de la stratégie mise en oeuvre par l'ONU pour les aider à atteindre ces objectifs.

10. Comme on l'a fait remarquer au paragraphe 2 ci-dessus, étant donné l'ampleur et la vaste portée du rapport, les observations ci-après ne portent que sur certains de ses éléments et de ses recommandations.

11. De façon générale, les membres du CCS partagent l'objectif de base, à savoir s'efforcer de mieux coordonner, de rationaliser et d'unifier l'établissement des rapports au niveau du pays, et des efforts dans ce sens sont déjà en cours. Ils se félicitent que le rapport ait reconnu qu'il importait d'établir un lien entre les objectifs qui doivent être atteints par les gouvernements et ceux qui doivent l'être par l'ONU. Ils ne sont toutefois pas convaincus que le type de document unifié proposé par l'inspectrice soit la manière la plus efficace d'atteindre cet objectif et doutent qu'un tel document puisse traduire convenablement l'ensemble des travaux du système au niveau d'un pays donné et remplacer les rapports existants, à la fois en tant qu'instruments de programmation et en tant que moyen d'information pour chaque organe délibérant à titre individuel. Les membres du CCS constatent que si l'idée d'un document unique est séduisante, sa faisabilité présuppose l'existence d'arrangements solides de coordination au niveau national, ce qui n'est pas encore le cas. Par le passé, même des efforts plus modestes en ce sens, tels que l'approche à l'échelle du système, se sont avérés difficiles en raison de ces facteurs.

12. Les membres du CCS constatent en outre que si le Rapport commun d'examen par pays et le Rapport d'examen stratégique à moyen terme, selon toute apparence, cherchent l'un et l'autre à renforcer la cohérence de la planification stratégique pour les organismes des Nations Unies et à simplifier la façon dont on procède

actuellement, ils risquent en fait de produire des résultats contraires. Il est envisagé dans le rapport qu'un document unique au niveau du pays, à savoir le Rapport commun d'examen par pays, fournira la base d'un examen stratégique mené tous les cinq ans au niveau du pays pour parvenir à un accord sur la stratégie à suivre. Ce Rapport commun d'examen par pays est alors censé s'adapter au Rapport d'examen stratégique à moyen terme qui devra, en tout état de cause, faire la synthèse des débats au niveau du pays, en tirer les conclusions et déboucher sur un débat à haut niveau du Conseil économique et social tous les cinq ans. Ce débat devrait favoriser un plus grand consensus et garantir la cohésion du cadre politique. Les membres du CCS estiment que ces processus d'établissement de rapports et d'examen n'élimineront sans doute pas les actuels arrangements d'établissement de rapports et d'évaluation qui sont des instruments essentiels pour la programmation, les examens périodiques et les évaluations, les ajustements politiques et la réorientation en cours de processus. Ainsi, en dernière analyse, les nouvelles propositions, bien que séduisantes en apparence, semblent non seulement inapplicables en pratique vu le niveau de coordination requis, le vaste éventail d'acteurs qui seraient nécessairement impliqués et la longue durée du cycle d'établissement des rapports, mais encore risquent de déboucher non sur la simplification des processus mais sur leur complication par l'adjonction d'un nouveau niveau de travaux, augmentant d'autant la tâche des pays bénéficiaires et des autres acteurs.

13. Les membres du CCS constatent par ailleurs que le rapport ne tient pas suffisamment compte des efforts visant actuellement à faire des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté un instrument clef de mobilisation et de coordination de l'appui des partenaires internationaux et d'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, adapté aux besoins de chaque pays et fondé sur une prise en charge nationale et un esprit de partenariat, continue d'évoluer en vue de fournir une analyse plus globale de tous les aspects économiques, sociaux, financiers et structurels jouant un rôle dans la lutte contre la pauvreté et de mieux intégrer les stratégies de croissance à long terme à cette lutte et aux objectifs du Millénaire en matière de développement. Entamer à ce stade l'examen d'un processus entièrement nouveau risquerait de compromettre les progrès considérables déjà accomplis en matière de coordination, à l'échelle du système, de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

14. Les membres du CCS notent en outre que certains des principaux objectifs présentés par l'inspectrice pour justifier le nouveau système préconisé dans le rapport, c'est-à-dire veiller à ce que le système des Nations Unies participe comme il convient aux évaluations nationales et à ce que son avis soit sollicité eu égard à la viabilité et à la durabilité des dispositions politiques, orientent d'ores et déjà de façon efficace divers mécanismes de coordination mis en place par le système dans le cadre de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire en matière de développement. Ces mécanismes ne cessent d'être améliorés et leur incidence fait l'objet d'un constant suivi.

15. Les membres du CCS partagent pleinement l'intention de base de la proposition visant à instaurer des débats stratégiques périodiques sur des questions telles que le règlement des conflits et l'élimination de la pauvreté aux niveaux national et mondial, toutefois les pratiques en vigueur en la matière ne font pas l'objet d'une analyse suffisante et le rapport ne précise pas comment ces débats s'en

démarqueraient. Le rapport ne tient pas non plus dûment compte des différentes approches qu'il convient d'appliquer pour parvenir aux multiples objectifs d'ordre politique, économique et social énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

16. Pour ce qui est des recommandations du rapport concernant la prévention des conflits, les membres du CCS remarquent que des chefs de secrétariat du système des Nations Unies se penchent activement sur cette question. Il existe un solide consensus au niveau interinstitutions selon lequel la promotion du développement et l'élimination de la pauvreté devraient être au coeur de la stratégie de prévention des conflits du système des Nations Unies; la prévention des conflits et les programmes de développement devraient se renforcer mutuellement; et le passage d'une culture de réaction à une culture de prévention devrait être sensible au fait que les conflits grèvent des ressources qui pourraient autrement être consacrées au développement.

17. On a en outre fait remarquer qu'il aurait été utile à l'analyse dans ce rapport de mieux tenir compte de la stratégie de fond que le système a adoptée en juin 2002 en vue de parvenir aux objectifs du Millénaire en matière de développement ainsi que des diverses caractéristiques du Projet du Millénaire, qui offrent un cadre global aux niveaux mondial et national dans lequel peuvent s'inscrire les efforts collectifs que déploient les pays et la communauté de développement pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement.

18. Les membres du CCS concluent donc que, dans la deuxième partie du rapport, pour séduisante qu'elle soit sur le plan conceptuel, les recommandations formulées ne reposent pas sur une analyse suffisante des réalités opérationnelles et pratiques au niveau national auxquelles font face toutes les parties intéressées (organismes des Nations Unies, gouvernements donateurs, gouvernements nationaux et autres acteurs), ainsi que de toutes les questions organisationnelles, politiques, juridiques, financières et administratives pertinentes qu'il faudrait examiner en vue de l'établissement du nouveau système préconisé par l'inspectrice.

19. Les membres du CCS tiennent à souligner que les nombreuses questions qu'ils se posent quant à la faisabilité et à l'application pratique des recommandations formulées dans le rapport, en particulier dans la deuxième partie, ne diminuent en rien la valeur de la contribution conceptuelle de ce rapport ou les nombreuses réflexions intéressantes qui y figurent. Sans aucun doute, ce rapport influera à l'avenir sur l'examen au sein du système des multiples préoccupations et questions qui y sont étudiées.